

Monsieur Jean-Marc MICHEL

Directeur Général de l'Aménagement, du Logement
et de la Nature
Grande Arche, Paroi Sud
92055 Paris La Défense cedex

Paris, le 23 septembre 2013

Objet : Consultation - Projet de décret modifiant la réglementation de la géothermie

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la consultation publique à laquelle est soumis le projet de décret géothermie, nous attirons votre attention sur deux points qu'il nous importe de pouvoir faire évoluer dans la rédaction de la version finale du décret.

Nous renouvelons tout d'abord notre demande déjà formulée dans des courriers datés du 9 janvier, puis du 21 mai dernier, cosignés par le SER et le SFEG.

Il s'agit tout particulièrement de la limite de puissance de 250 kW imposée aux forages sur sondes qui devrait être fixée, à notre avis, au même seuil que celui accordé aux opérations géothermiques sur eau souterraine, à savoir 500 kW.

En ce qui concerne les zonages réglementaires qui seront établis par les Préfets de Régions, l'AFPG et le SFEG qui participent activement aux groupes de travail pour la mise en œuvre du décret seront extrêmement vigilants afin que les zones dites vertes représentent une surface conséquente. En effet, si cela n'était pas le cas, un des buts affichés de ce décret, qui était d'aller vers une simplification pour les opérations de minime importance, ne serait pas atteint.

Par ailleurs, le dossier de déclaration paraît très conséquent dans le texte du décret pour une opération en zone verte, ce qui ne semble pas justifié pour ces zones sans enjeu particulier en matière de risques, pour lesquelles le respect des prescriptions générales suffit.

Nous continuerons à participer activement à toutes les réunions organisées par vos services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.



Christian BOISSAVY
Président de l'AFPG



Eric GARROUSTET
Président du SFEG

Copies à : Mme Patricia BLANC (DGPR), M. Mathias LELIEVRE (Ministère du Redressement Productif), M. Laurent MICHEL (DGEC), M. Nicolas OTT (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie), M. Laurent ROY (DGALN).